



MONFERRAN SAVES
Bulletin communal n°71
Juillet - Août 2020

Enfin nous vous retrouvons !!!!

Vous avez vécu une période difficile, mais vous avez su prendre soin de vous et nous vous en félicitons.

Chacun d'entre nous a respecté les directives durant cette crise et grâce à cela nous vous retrouvons et nous vous en remercions.

Il est agréable de pouvoir enfin vous donner des nouvelles de la commune de Monferran-Savès.

Nous nous sommes quittés, les élections municipales devaient avoir lieu, et comme vous le savez le 15 mars 2020 les candidats de la liste présentée par Josianne DELTEIL ont été élu au premier tour.

Et depuis ...

Crise sanitaire, confinement, doute, peur, isolement ...

Déconfinement, reprise de la vie courante tout en respectant les gestes barrières, travail pour ceux qui en ont encore un, et on espère pour une grande majorité d'entre vous, scolarité, ...

Et enfin ...

La nouvelle équipe municipale a été installée dans ses fonctions le 25 mai 2020 et a un immense plaisir de pouvoir enfin communiquer avec vous.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les commerces et tous les services de la commune privé et public qui ont su être là, présent à vos côtés lors de cette période de crise sanitaire, car grâce à eux et à leur implication dans la vie de tous les jours, nous avons pu continuer à vivre de la meilleure des façons possibles en gardant un minimum de lien social. Un grand merci, également, aux bénévoles qui ont confectionnés des masques pour la population pendant le confinement ; au Conseil Départemental qui a fourni à l'ensemble de la population des masques réutilisables et à la Brigade de Gendarmerie qui a porté à l'école des masques, des gants et du gel hydroalcoolique.

CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

RAPPEL ADMINISTRATIF

*Vous devez renouveler
votre CNI ou votre
Passeport adressez-
vous aux Mairies
compétentes et
équipées du matériel
nécessaire au recueil
des demandes :*
GIMONT 0562677002
L'ISLE-JOURDAIN
0562073250
SAMATAN 0562623019

Conseil Municipal :

Installation de la nouvelle équipe municipale :

- Josianne DELTEIL, Maire
- Maryelle VIDAL, 1^{ère} Adjointe
- Raymond LABORDE, 2^{ème} Adjoint
- Sandrine BARRAU, 3^{ème} Adjointe
- Arnaud SEGUIN, 4^{ème} Adjoint
- Sylvie BAYLAC, Conseillère
- Bertrand BESSE, Conseiller
- Gérôme BEYRIES, Conseiller
- Christine CARPENE, Conseillère
- Jean DELIX, Conseiller
- Fabien LECHES, Conseiller
- Audrey PEQUIGNOT, Conseillère
- Frédéric SOULES, Conseiller
- Michel TOURON, Conseiller
- Agnès VERSTRAETE, Conseillère

Représentants dans les instances extérieures :

Centre communal d'action sociale (CCAS Les Thuyas)

Josianne Delteil, Maryelle Vidal, Raymond Laborde, Jean Delix, Agnès Verstraete et Christine Carpene

Syndicat des eaux Barousse, Comminges et Save (SEBCS)

Frédéric Soules (titulaire), Gérôme Beyries (titulaire), Fabien Leches (suppléant) et Agnès Verstraete (suppléante)

Syndicat départemental des énergies du Gers (SDEG)

Raymond Laborde (titulaire) et Arnaud Seguin (titulaire)

Groupement d'intérêt public (GIP) pour la restauration collective

Josianne Delteil (CA) et Sylvie Baylac (assemblée)

Commission d'appel d'offres

Maryelle Vidal (titulaire), Raymond Laborde (titulaire), Arnaud Seguin (titulaire), Jean Delix (suppléant), Michel Touron (suppléant) et Bertrand Besse (suppléant)

Conseil d'école

Sandrine Barrau et Audrey Pequignot

Correspondant défense

Frédéric Soules

Correspondants intempéries

Fabien Leches et Arnaud Seguin

Délégué au Comité nationale d'action sociale (CNAS)

Sandrine Barrau

Commissions Communales

Les commissions communales ont pour principal rôle de préparer les décisions en amont du conseil municipal afin de simplifier le travail en séance. Madame le maire en est la présidente de droit

CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

RAPPEL ADMINISTRATIF

*Vous devez renouveler
votre CNI ou votre
Passeport adressez-
vous aux Mairies
compétentes et
équipées du matériel
nécessaire au recueil
des demandes :*
GIMONT 0562677002
L'ISLE-JOURDAIN
0562073250
SAMATAN 0562623019

mais chaque commission doit désigner un vice-président, qui reçoit délégation du maire pour les décisions relevant de la compétence du maire et est chargé dans la pratique d'animer sa commission.

Chaque commission est libre de son fonctionnement : fréquences des réunions, participation des habitants, etc.

Gestion du personnel : Jean DELIX	
Sandrine Barrau	Michel Touron
Jean Delix	Maryelle Vidal
Raymond Laborde	
Finances : Michel TOURON	
Sylvie Baylac	Michel Touron
Jean Delix	Maryelle Vidal
Raymond Laborde	
Ecole, cantine et ménage : Sandrine BARRAU	
Sandrine Barrau	Audrey Pequignot
Sylvie Baylac	Agnès Verstraete
Christine Carpene	Maryelle Vidal
Affaires générales et cimetière : Maryelle VIDAL	
Maryelle Vidal	
Voirie : Arnaud SEGUIN	
Jean Delix	Arnaud Seguin
Raymond Laborde	Michel Touron
Fabien Leches	Maryelle Vidal
Urbanisme et planification : Gérôme BEYRIES	
Gérôme Beyries	Arnaud Seguin
Fabien Leches	Agnès Verstraete
Bâtiments, ERP et travaux : Raymond LABORDE	
Raymond Laborde	Maryelle Vidal
Arnaud Seguin	
Espaces publics, biodiversité, environnement et plans d'eau : Raymond LABORDE	
Gérôme Beyries	Frédéric Soules
Christine Carpene	Agnès Verstraete
Raymond Laborde	
Sports, tourisme et associations : Bertrand BESSE	
Bertrand Besse	Fabien Leches
Gérôme Beyries	Frédéric Soules
Réceptions, festivités et communication : Maryelle VIDAL	
Sandrine Barrau	Frédéric Soules
Raymond Laborde	Maryelle Vidal

La commission Espaces publics, biodiversité, environnement et plans d'eau est ouverte à toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir dans la vie de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

RAPPEL ADMINISTRATIF

*Vous devez renouveler
votre CNI ou votre
Passeport adressez-
vous aux Mairies
compétentes et
équipées du matériel
nécessaire au recueil
des demandes :*
GIMONT 0562677002
L'ISLE-JOURDAIN
0562073250
SAMATAN 0562623019

**Une nouvelle organisation est mise en place : pour tout
questionnement vous devez prendre rendez-vous avec l'élu
référent**

Téléphone d'Astreinte :

Un téléphone portable a été acquis par la commune pour
permettre une astreinte tournante des élus **en cas d'urgence** en
dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

Le numéro est le **06 44 36 19 45**

Taux des impôts locaux 2020

le taux de taxe d'habitation est gelé à 16,16 %,
taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,50 % ;
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,05 %.

Subventions aux associations 2020

Le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement
suivantes :

- subvention à l'association du 3^{ème} âge à Maurens : 100,00 €,
 - subvention à l'association des anciens combattants : 100,00 €,
 - subvention à la société de chasse « La Monferranaise » : 450,00 €,
 - subvention au vélo-club du Savès : 200,00 €
 - subvention à la coopérative scolaire : 2 150,00 €
 - subvention à l'Association Sportive Monferranaise (ASM) : 2 500,00 €,
 - subvention à l'atelier chant : 250,00 €
 - subvention à l'association sports et loisirs Les Thuyas : 1 000,00 €,
 - subvention au comité des fêtes : 4 500,00 €,
 - subvention à la prévention routière : 80,00 €
 - subvention à l'association Le gang des matous : 1 000,00 €
- Total : 12 330 €

Plaque Commémorative « Morts pour la France » de Garbic

L'église de Garbic étant interdite au public pour des raisons de
sécurité, la plaque commémorative « Morts pour la France » a été
déplacé à l'extérieur et est maintenant installée devant l'entrée
du Cimetière.

Villages Fleuris



La commune a renouvelé sa participation au
concours Départemental des Villes et
Villages Fleuris, si vous souhaitez participer
à la plantation et à l'embellissement du
village, n'hésitez pas à contacter Monsieur
Raymond Laborde au 06 71 74 35 61.

Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération

Le conseil municipal a décidé de déplacer les panneaux de limite
d'agglomération sur la RD 39 et sur la RD 257 afin de limiter la

CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez vous
rendre à la mairie ?

Nous vous
accueillons les
lundi, jeudi et
vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h
Et le mercredi de 9h
à 12h

RAPPEL ADMINISTRATIF

***Vous devez renouveler
votre CNI ou votre
Passeport adressez-
vous aux Mairies
compétentes et
équipées du matériel
nécessaire au recueil
des demandes :***
GIMONT 0562677002
L'ISLE-JOURDAIN
0562073250
SAMATAN 0562623019

vitesse à 50 km/h pour la sécurité de tous sur une plus importante distance.



**Vous pouvez consulter tous les comptes rendus des divers
conseils municipaux sur le site de la commune ou en mairie.**

École et enfance jeunesse



L'école et la crise sanitaire :

Dès l'annonce le 13 avril, par le président de la république, de la réouverture des écoles, l'équipe municipale a **préparé et organisé cette reprise**. Les conseillers en fonction comme les conseillers nouvellement élus se sont impliqués. Les objectifs étant de penser une **reprise sur la durée** (prolongation possible en septembre) et **pour l'ensemble des 113 élèves**, d'avoir une organisation qui **limite le brassage**, avec des groupes d'élèves fixes et enfin d'avoir une **concertation continue avec l'école, la communauté de communes (accueil périscolaire) et les autres maires de la Gascogne Toulousaine**.

De plus, l'étude des rapports du conseil scientifique a permis d'anticiper la publication du guide sanitaire gouvernemental et d'éviter ainsi certaines pénuries de matériel auxquelles ont été confrontés d'autres établissements.

Ainsi, dès la fin avril, plusieurs principes ont été actés :

- limitation à 10 élèves par classe et 60 élèves maximum à l'école, permettant de respecter la distanciation physique en divisant chaque classe en deux groupes égaux ;
- pose de distributeurs de savon et de papier essuie-mains dans les classes n'étant pas équipées, et dotation de chaque salle (classe, accueil périscolaire alaté et salle d'activités) en gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes ;
- réorganisation des lieux (cours d'école, dépose, restauration scolaire...) afin d'éviter les attroupements et points de contact ;
- organisation de la cantine afin de garantir la distanciation physique (2 élèves par table maximum) et afin de limiter le brassage (2 groupes ou classes en simultané dans le réfectoire au maximum, avec des espaces distincts)
- mise en place d'une désinfection entre les services ;
- achat d'équipement pour les agents (masques, blouses, gants...) et fourniture aux enseignantes qui le souhaitent de ces mêmes équipements ;
- et mise en place d'un protocole spécifique pour le ménage des locaux, avec un ménage renforcé le soir et une désinfection supplémentaire pendant la pause méridienne.

Ces principes ont été confirmés par le [guide sanitaire gouvernemental](#) publié le 3 mai qui a apporté quelques précisions (normes des produits, techniques de désinfection, etc.).



L'investissement et la disponibilité de la responsable cantine, Christine avec Elodie et Pamela et des aides-enseignantes (ATSEM) Astrid et Nadine doivent être saluées. Merci à elles !

Parallèlement, l'équipe enseignante a été sollicitée courant avril afin de préparer cette reprise avec l'aide des élus.

Le 22 juin reprise obligatoire de l'école dans les mêmes conditions sanitaires,

tous les élèves ont été accueillis.

Prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée :

L'école comptera environ 101 élèves en septembre prochain.

Sous réserve de changements dus à des arrivées durant l'été, les élèves seront répartis de la façon suivante :

- PS-MS avec Mme Quentier (22 élèves)
- GS-CP avec Mme Carmentran (20 élèves)
- CP-CE1 avec Mme Delaporte (20 élèves)
- CE2-CM1 avec Mme Delannoy (20 élèves)
- CM2 avec Mme Beffeyte (19 élèves)

Mme Delaporte prendra la direction de l'école.

Inscriptions Scolaires : Pour une première inscription à l'école, rendez-vous en mairie avec une copie de votre livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant, votre carte d'identité, une copie des pages vaccinations du carnet de santé et un justificatif de domicile. Merci de faire les démarches au plus tôt.

Rappel : inscription à l'école d'élèves résidant hors secteur de Monferran-Savès

Les élèves de Monferran-Savès et de Marestaing (secteur académique) sont les bienvenus à l'école. Les élèves des autres communes ne sont pas acceptés afin, d'une part de ne pas mettre en péril le service public d'éducation de proximité dans certaines communes en raison de baisses d'effectifs, et d'autre part de ne pas surcharger les services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs associé à l'école) qui atteignent aujourd'hui leur maximum. Sont admis à titre dérogatoire, les enfants rentrant dans un des trois cas prévus par le Code de l'éducation, les enfants ayant des grands-parents résidant à Monferran-Savès qui peuvent – en cas d'atteinte de l'effectif maximum de la cantine - les garder pour le déjeuner, et enfin les enfants du personnel municipal et du personnel travaillant sur l'école.



Transports scolaires : Depuis le 1er janvier 2018, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est devenue autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires.

Pour retrouver toutes les informations relatives aux transports scolaires et interurbains, rendez-vous sur <https://www.laregion.fr/-transports-gers->

Les agents du service régional des transports du Gers vous accueillent désormais à l'adresse suivante :

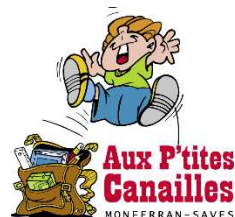
CCI du Gers

Service régional des transports du Gers

Place Jean David

32 004 Auch

Téléphone : 0 820 200 229 (numéro indigo) -Plus d'informations sur www.laregion.fr



09.77.90.38.84

L'école et l'ALAE :

Pour les parents qui souhaitent bénéficier des services de l'accueil de loisirs associé à l'école (alaé ou « accueil périscolaire ») durant les 15 premiers jours de septembre, vous pouvez nous contacter par mail ou téléphone : monferran.alaealsh@ccgascognetoulousaine.com /

Vous trouverez également des informations sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.ccgascognetoulousaine.com>

CULTURE / SPORT



ASSOCIATION SPORTIVE MONFERRANAISE

Saison 2020 / 2021

Responsables : BRUX Patrick (Président) tél. : 06.10.18.35.14
ARNAUD Anthony (école de foot) tél. : 06.19.26.64.28
MOTHES Laure (secrétaire) tél. : 06.71.04.92.27

Couleur du club : vert et noir

CATEGORIES - HORAIRES D'ENTRAINEMENT

ECOLE DE FOOTBALL LABELISE F.F.F

- **ASM**

BABY-FOOT nés en 2015-2016 le samedi de 10h30 à 11h30 à Monferran-Savès
U 6 et U 7 nés en 2014-2015 le mercredi de 17h30 à 18h45 à Monferran-Savès
U 8 et U 9 nés en 2012-2013 le mercredi de 17h30 à 19h00 à Monferran-Savès
U 10 et U 11 nés en 2010-2011 le lundi 18h15-19h30 et le mercredi 18h00 - 19h30 à Monferran-Savès

Entraînement Spécifique de gardien de but pour les U11, U13 et U15 Le mercredi de 17h15 à 18h à Monferran-Savès

- **AGS (Entente Arrats Gimone Save)**

U 12 et U 13 nés en 2008-2009 le lundi de 18h00 à 19h15 et le mercredi de 18h00 à 19h30 à Gimont

U 14 et U 15 nés en 2006-2007 le lundi 18h45-20h et le mercredi 15h45-17h15 à Monferran-Savès

U 16 et U 17 nés en 2004-2005 le mercredi 18h00-19h30 et le vendredi 18h15-19h45 à Gimont

- **Football Féminin Gascogne Toulousaine 32 (Entente Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain)**

U 13F, U 18F et seniors nées à partir de 2009 : le mardi et le vendredi de 19h30 à 21h00 à Monferran-Savès

PIECES A FOURNIR

- **Certificat médical + attestation d'assurance (pour tous les enfants de moins de 5 ans)**
- Photocopie pièce d'identité (pour 1 ère inscription)
- Autorisation parentale jointe (1 Ligue et 1 Club)
- Photo d'identité (une seule)
- Frais d'inscription ASM : 60 € ou 30 € pour les BABY-FOOT (**chèque à l'ordre de l'A.S.M.**)
- Frais d'inscription pour les joueurs de l'ASM jouant avec l'AGS (de U12 à U17) : 80 €
- **Demi-tarif pour les féminines jusqu'à 11 ans.**

INFOS PRATIQUES

- Tenue pour les matchs : **short noir + chaussette + gourde individuelle** fourni par le club
maillot fourni par le club (les joueurs lavent à tour de rôle les maillots de leur équipe)

IMPORTANT : Le port de *protège-tibias* est **OBLIGATOIRE**.

Les crampons vissés sont interdits pour les U7, U9 et U11.

En cas de pertes ou de vols, la responsabilité du club ne pourra être engagée. *Il est donc recommandé de ne pas se rendre aux entraînements ou aux rencontres avec des objets de valeur.*

- Calendrier : Les dates, lieux et heures des rencontres (ainsi que d'autres manifestations éventuelles) vous seront fournis par l'éducatrice ou l'éducateur.
Il appartient aux joueurs (ou aux parents pour les plus jeunes) de téléphoner à L'éducatrice ou à l'éducateur avant chaque match et entraînement en cas d'absence.

De nombreuses infos sont sur le site du district du Gers :

<http://districtfootgers.fff.fr>

Et sur les pages Facebook et Instagram du club : A.S. Monferran-Savès

- Coordonnées des responsables de catégories :

Ecole de foot AS Monferran- Savès :

Responsable sportif : ARNAUD Anthony (BEF) : 06.19.26.64.28

U 4 et U 5 : LESTRADE Vincent : 07.68.23.33.62

U 6 et U 7 : DEMIER Willy : 06.19.27.22.21

U 8 et U 9 : LECOQ Laurent : 06.60.19.95.08 et LUZUY Alexis : 06.21.13.29.40

U 10 et U 11 : CARLIER Ludivine (IN 1) : 06.81.45.03.46 et DEFIANAS Mathieu
06.85.74.12.29

Gardien de but : LARTIGUE Sylvain : 06.77.61.75.20 et GAUDIARD Julien
06.06.84.30.22

Football Féminin : FFGT32 (Entente Monferran-Savès et L'Isle-Jourdain)

Des U7F aux Séniors F :

Responsable Féminines : BRUX Patrick : 06.76.84.92.04

Entraîneurs Féminines : EVRARD Gêrôme : 06.43.17.70.46 et LASIO Jérôme :
06.76.18.17.22

Préformation Entente AGS (Arrats Gimone Save)

Responsable sportif : FAUGERES Xavier (BEF) : 06.21.81.34.28

U 13 LASSUS Fabien : 06.81.07.34.27

U 14 SOUFFARES Cédric (BEF) : 06.85.22.38.12

U 15 ARNAUD Anthony (BEF) : 06.19.26.64.28

U 16 FAUGERES Xavier (BEF) : 06.21.81.34.28

U 17 FERERRAS Manu : 06.48.11.19.71

U 18 TOURON Sébastien (BEF) : 06.83.97.83.75

- Déplacements : La participation des parents est indispensable pour assurer, à tour de rôle, le transport des enfants lors des rencontres à l'extérieur.
Il n'y pas de problème d'assurance dans la mesure où le contrat personnel d'assurance prévoit le transport de personne.



Comité des fêtes

Depuis notre dernier message, votre quotidien et vos habitudes ont été modifiés. Certes, cela nous a gêné, mais nous avons été relativement épargnés, cependant nous devons toujours être

prudent.

Le Comité des fêtes avait prévu des animations pour les jeunes et moins jeunes du village et des environs afin que tout le monde partage un moment de plaisir et de détente.

Le dimanche 30 août, la fête du village va pouvoir avoir lieu avec un programme adapter aux réglementations sanitaires en vigueur.

La journée se déclinera en 3 parties :

- 8 h 30 marche traditionnelle organisée par le club vélo-marche du Savès
- 13 h repas festif Aligot-Saucisse – inscription au 07 70 05 22 75 – Couverts OBLIGATOIRES
- 15 h concours de pétanque

Plus d'informations vous seront données par la presse et l'affichage traditionnel

Les membres du Comité des Fêtes espèrent vous voir nombreux pour pouvoir enfin partager une journée tous ensemble dans la gaieté et la bonne humeur.

Le président du Comité des Fêtes, Jean-Michel Toustou et son équipe.



VELO ET MARCHE DU SAVES

L'association vélo et marche du Savès a repris son activité pour 2020 avec le même objectif « Se faire plaisir » dans une ambiance sportive et conviviale.

Elle comprend 54 adhérents, qui composent deux sections Cyclotourisme et Marche.

Ces sections se conjuguent au féminin et au masculin.

Cette association est ouverte à toutes les personnes intéressées par la pratique de la marche (essentiellement randonnée, pas de marche nordique) et du vélo (essentiellement cyclotourisme).

Afin de découvrir nos activités et la chaleureuse ambiance qui y règne nous vous proposons 3 essais gratuits et si affinité la prise d'une licence.

Le confinement a entraîné l'annulation de nombreuses manifestations programmées aussi bien de randonnées que de sorties vélo.

Néanmoins les principales dates à retenir pour la fin de saison sont les suivantes :

- **Du 06 septembre 2020 au 13 septembre 2020** : Séjour Marche et vélo à UXELLE (Jura) en pension complète dans un centre de vacances,

- **Le dimanche 20 septembre** : Un point café, c'est un moment convivial où l'association offre des boissons chaudes ou froides et des viennoiseries aux cyclo et aux marcheurs de passage.
- **Le 20 novembre 2020** : L'Assemblée Générale de l'association.

Les jours de randonnées sont prévus le mardi et le jeudi avec des horaires d'été ou d'hiver (actuellement horaire d'été départ 8h30mn).

Les jours de sorties vélo sont prévus le mercredi, le samedi et le dimanche avec des horaires d'été ou d'hiver (actuellement horaire d'été départ 9h00).

Les contacts de l'association sont les suivants :

Le président de l'association : Maurice MOSCATELLO	06 84 94 38 30
La secrétaire de l'association : Josette AVEZAC LECHES	06 08 78 38 57
La trésorière de l'association : Françoise CASTAN	06 82 51 59 19
Présidente de la section Marche : Gisèle MAMPRIN	06 88 98 39 41
Président de la section Vélo : Loïc LE CLECH	06 86 83 71 50

Mail : veloclubdusaves@gmail.com

Facebook : les Pepi's du Saves

POUR INFO

L'ESSOR



L'ESSOR a finalisé un projet autour de l'activité ESCALADE.

Mr Benjamin Desbans, animateur, a été formé et diplômé pour mener cette activité.

Nous avons investi pour l'installation d'un mur d'ESCALADE dans le gymnase.

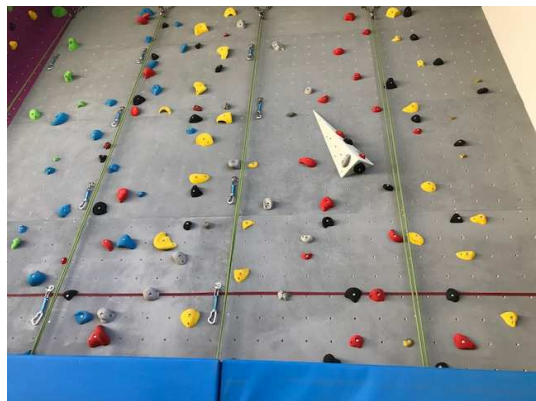
Cette activité est très appréciée par les petits et les grands adolescents.

En tant que directrice de L'ESSOR MONFERRAN SAVES, je prends ma retraite le 1^{er} septembre.

Mme Cormier Sandrine me remplacera sur la fonction.

Depuis 37 ans je prends tous les jours la route pour venir à Monferran-Savès et remplir ma mission auprès des enfants en difficulté.

Je tiens à remercier Mme Delteil pour son engagement auprès de notre établissement.



Un petit mot de Madame le Maire pour le départ de Madame DANFLOUS à la retraite : "Madame Danflous, merci pour votre écoute, pour votre soutien à tous nos projets communaux. Votre regard bienveillant, attentif, vos paroles toujours encourageantes donnent envie de se surpasser. Vous faites parties de ces belles rencontres que donne le privilège d'être maire.

J'espère que nous trouverons de nombreuses occasions pour nous croiser dans votre nouvelle vie. Bien amicalement" Josianne Delteil

AOÛT 2020 – Campagne de capture des chats errants : mettez un collier à vos animaux et faites-les stériliser



Suite à de nombreuses et justifiées plaintes, la mairie et l'association le gang des matous, ont décidé de prendre à bras le corps le problème de la prolifération féline.

Une habitante de la commune se chargera de la logistique, afin de stériliser les chats errants. Vous pouvez la contacter au 06 92 94 46 49.

Les chatons seront eux, autant que possible, confiés à l'association.

D'ores et déjà, un mâle et une femelle ont été stérilisés, et 7 chatons récupérés. La mairie et l'association organiserons dès que possible des

manifestations afin de récolter des dons. Ce travail de longue haleine se fera nous l'espérons avec l'aide de vous tous.

Sécurité/Infractions ...



Nous vous rappelons quelques conseils en cas d'absence prolongée :

- Prévenir la gendarmerie de votre absence

(GIMONT : 05.62.67.70.17)

cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Bien vérifier le verrouillage des systèmes de fermeture. Brancher l'alarme s'il y en a une.
- Les fenêtres sans volets doivent être protégées par des barreaux.
- Ne pas laisser en évidence d'échelle ou tout autre objet pouvant servir à escalader la façade.
- Ne pas laisser les clefs dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans les pots de fleurs...
- Ne pas laisser de bijoux ou de numéraire au domicile.
- Constituer un dossier de vos biens (bijoux, mobilier, HIFI...) avec photos et factures, que vous laisserez en lieu sûr.
- Et surtout la meilleure prévention, pensez à la solidarité de voisinage (faire relever le courrier etc...)
- N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie si vous repérez un véhicule suspect aux abords des habitations isolées ou pas, cela fait parti également de la prévention et facilite le travail des gendarmes car un véhicule de patrouille n'est jamais très loin et peut intervenir rapidement.

Canicule / Piscine



Soleil, chaleur estivale... et les envies de baignade réapparaissent, voici trois réflexes simples pour un été en toute sécurité :

- Choisissez des zones de baignade surveillées,

- Surveillez **en permanence** vos enfants,
- Tenez compte de votre forme physique

Pour les piscines privées, nous ne pouvons que vous rappelez de bien vérifier vos installations de sécurité et d'être très vigilant même avec les installations gonflables... Les propriétaires de piscine doivent, obligatoirement, installer un des 4 dispositifs prévus par le décret 2004-499 : barrières de protection, couverture, alarme ou abri. Ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine. Exercer une surveillance constante et active. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables.

Nous vous rappelons les **gestes essentiels** en cas de soleil et/ou fortes chaleurs :



- Boire beaucoup d'eau,
- Ne pas faire d'efforts physiques en cas de fortes chaleurs,
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur,
- Pas d'exposition solaire entre 12h et 16h,
- Appliquez régulièrement de la crème solaire indice 30 minimum (toutes les 2 heures).

Bruits



Afin de respecter la tranquillité de chacun, nous vous rappelons qu'il existe une réglementation en matière d'utilisation d'outils provoquant des nuisances sonores.

- En semaine : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.
- Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h.
- Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

RECENSEMENT CITOYEN



Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en avril, mai, juin 2004	30 septembre 2020
Nés en juillet, août, septembre 2004	31 décembre 2020
Nés en octobre, novembre, décembre 2004	31 mars 2021
Nés en janvier, février, mars 2005	30 juin 2021

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans. Doivent se présenter en mairie les personnes nées entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

La présence du jeune et la présentation du livret de famille, de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile sont nécessaires à cette démarche.



REGLEMENTATION


Toits et Ballons : Il est interdit de monter sur le toit de quelque bâtiment que ce soit sans autorisation et sans équipement nécessaire.

En effet, il est dommage pour les malchanceux qui ont mis leur ballon sur le toit de la cuisine centrale en jouant au city-stade, mais vous ne pourrez le récupérer que lorsqu'une personne habilitée à monter sur le toit le fera redescendre. Vous pouvez faire la démarche de venir le signaler à la mairie afin que le ballon puisse vous être restitué quand il aura été descendu du toit.

Chiens : L'aboiement incessant de chien fait partie des nuisances sonores et est réglementé par le Code de santé publique qui envisage de manière générale le bruit causé par un animal - Article R. 1334-31 : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

ENCOMBRANTS

Si vous avez des encombrants merci de retenir les dates ci-dessous et de ne pas déposer vos déchets près des conteneurs poubelles ménagères.

COLLECTE ENCOMBRANTS <i>Jeudi 20 août 2020 Jeudi 22 octobre 2020</i>	 COLLECTE DECHETS VERTS <i>Mardi 11 août 2020 Mardi 15 septembre 2020 Mardi 14 octobre 2020</i>
--	---

Inscription pour les encombrants uniquement en mairie au plus tard 48h avant.

Seuls les encombrants déclarés lors de votre inscription seront ramassés par les agents

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous vous remercions de bien vouloir venir vous présenter à la mairie lors de votre arrivée sur la commune, afin de vous faire connaître. Cela peut être très utile lorsqu'un transporteur vous cherche pour vous livrer un colis, mais surtout en cas de danger pour que vous soyez prévenu.

L'été et le Jardin



C'est le moment tant attendu de l'année, l'été ! Pendant cette période, on profite pleinement de son jardin qui devient presque une pièce de la maison, voire la pièce principale. C'est le résultat de plusieurs mois d'effort et de travail et d'un entretien minutieux toute l'année pour que le jardin soit envahi de couleurs et de vie.

Les fleurs d'été, semées au printemps, ornent et embaument enfin le jardin, et il est encore temps d'ajouter quelques plants pour compléter le tout. Il ne reste plus qu'à **surveiller les fleurs** fanées à enlever, à récolter les fruits et les légumes du potager et à profiter de toutes ces senteurs. Bien évidemment **engrais et arrosage** permettent d'embellir encore le jardin. On pense à tuteurer les plantes grimpantes pour **garder un ensemble harmonieux**.

Le mot clé de l'été pour le jardinier, c'est « arrosage ». C'est le point le plus important durant cette période et d'autant plus si des vacances sont prévues. On peut opter pour **un système de goutte-à-goutte** automatique qui allège le travail d'arrosage et permet aux plantes de recevoir régulièrement leur dose d'eau. L'installation d'**un paillage sur le sol** autour des plantes et un arrosage le soir sont des petites astuces qui permettent d'économiser l'eau en évitant son évaporation. Pour les méthodes classiques, le tuyau et l'arrosoir sont toujours les meilleurs alliés du jardinier.

La pelouse est indispensable l'été pour bien profiter de son jardin mais c'est aussi une période délicate qui peut lui être fatale. **L'entretien de la pelouse** est donc très important. Il faut la tondre régulièrement et de préférence **en milieu d'après-midi** quand elle est un peu sèche en laissant **une hauteur de 2 ou 3 cm**. L'arrosage est un élément essentiel pour la bonne tenue de la pelouse, sinon elle risque de brûler. Il peut se faire par aspersion avec un tuyau ou en automatique et plutôt **le soir** pour qu'elle puisse profiter au mieux de l'humidité. On prévoit au moins **4 litres par m²**. Mais attention à ne pas en abuser sous peine de voir pourrir les racines. L'arrosage ne se fait pas tous les jours mais **une à deux fois maximum par semaine** selon la météo.

L'été c'est aussi le paradis des petites bêtes qui viennent envahir les jardins et certaines peuvent devenir de véritables fléaux. Il existe quelques petites astuces pour éviter ou se débarrasser de certaines d'entre elles. Par exemple, **le purin d'ortie** pousse les pucerons et les acariens ou des pièges faits avec des bouteilles remplies d'eau sucrée attirent les guêpes et les éliminent. Mais bien sûr, l'été ce sont surtout les moustiques qui sont gênants. Il suffit pourtant d'un petit entretien régulier de son jardin pour en éviter la prolifération en éliminant toutes les sources de stagnation d'eau (coupelles sous les pots de fleurs, gouttières, seaux, récipients...).

Prochain bulletin en octobre et en attendant continuer de respecter les gestes barrières et n'oubliez pas votre masque dans les lieux publics et clos.

Prenez soin de vous !!!

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

